



Rente compensatoire divorce 2005

Par romana

Bonjour,

Sur décision du juge en 2018 la prestation compensatoire sous forme de rente ne sera pas supprimée et mr a été débouté.

Il s'avère que mr revient à la charge et il ne veut plus payer précisant que mon âge 70 ans n'est pas suffisant car il ne s'est pas engagé dans ce processus. Ma retraite est à peine 1/3 de smic et handicapée. Il demande également le remboursement depuis 2013.

A t il le droit ?

Cordialement

Par yapasdequoi

Bonjour

Il a le droit de demander...

Mais rien ne dit qu'il gagnera.